

ministre de la Justice (M. Chrétien), je m'abstiendrai de commenter la décision Forsythe évoquée par le député. Je tiens cependant à l'assurer que le ministre étudie très soigneusement cette décision de la Cour suprême. Et pour conclure, je dirai que je partage les préoccupations du député à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 35.)